

**Département de Loire atlantique  
Ville de Guémené-Penfao (44290)**

Enquête publique ouverte du lundi 15 mars au vendredi 16 avril 2021 inclus  
Par arrêté préfectoral du 18 février 2021 (n° 2021/ICPE/017)  
Suivant décision du tribunal administratif du 07 janvier 2021  
(N° E20000183/44)

**Enquête publique complémentaire concernant la demande d'exploitation  
de la carrière du Tahun  
sur la commune de Guémené-Penfao (44)**



**Rapport et Conclusions remis le 17 mai 2021  
Aux représentant.es de l'Autorité Organisatrice (Préfecture 44)  
Par le commissaire enquêteur  
3eme partie : Les documents annexés**



## Troisième partie : les documents annexés

**N° A1** : le procès-verbal de synthèse (sur 39 pages numérotées)

**N° A2** le mémoire en réponse du maître d'ouvrage sur le questionnement qui lui a été soumis (sur 37 pages + 2 annexes)

**N° A3, A3bis, A4 et A4bis** : les copies des insertions dans la presse diffusée localement

- éditions des 25/02 et 15/03 /2021 du quotidien régional Ouest-France 5/03
- et les éditions des 25/02 et 15/03 /2021 du quotidien régional Presse Océan

**N° A5** : le plan de localisation des affichages sur site

**N° A6** : le certificat d'affichage établi par le demandeur et maître d'ouvrage en date du 19 avril 2021

**N° A7 à A9** : les constats d'huissier en date des 26 février, 15 mars et 16 avril 2021 relatifs à l'affichage « sur site ».

**N° A10 à A14**: les certificats d'affichage aux portes des mairies

- en date du 04 mai pour Conquereuil
- en date du 21 avril pour Derval
- en date du 22 avril pour Gavre
- en date du 20 avril 2021 pour Guémené-Penfao
- en date du 23 avril 2021 pour Marsac sur Don

**N° A15** : la capture d'écran (chacune sur 2 pages) du site internet de la ville de Guémené-Penfao

**N° A16 à A20** : les avis émis par les communes sollicitées

- commune de Conquereuil, en date du 6 avril 2021
- Commune de Derval, en date du 26 mars 2021
- Commune du Gavre, en date du 22 avril 2021
- Commune de Guémené-Penfao, en date du 25 mars 2021
- Commune de Marsac sur Don en date du 29 avril 2021



## **Annexe n° A1**

Procès-Verbal de Synthèse

daté du 23 avril 2021

établi sur 39 pages

et transmis au demandeur, la Société Pigeon Carrières, le 23 avril 2021  
puis remis et commenté le 26 avril 2021



## **Annexe n° A2**

mémoire en réponse du maître d'ouvrage

V1 daté de mai 2021

sur 36 pages

(2 annexes dont :

Procès-Verbal de Synthèse et

Analyse de la compatibilité avec le SRC des pays de Loire)







Judiciaires et légales

Ouest-France Loire-Atlantique
Lundi 15 mars 2021

Retrouver tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centredesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Médiasfax, fax 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legal@mediasfax.fr - Internet : www.mediasfax.fr
Tarif de référence établi dans l'Annexe 2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2003, 4,07 € HT la ligne.
Les annonces sont imprimées en noir, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012. Les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce conventionnés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numériques centralisées, www.actuajurid.fr.

Adjudications immobilières

Parthema
AVOCATS
Me Jean-Philippe RIOU
DELARU, avocats au Barreau de Nantes, domicile professionnel "Thémis"
3, rue du Front Populaire, 44200 NANTES
Tél. 02 44 76 13 87

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'issue des ventes immobilières du juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Nantes, service des saisies immobilières (section D n° 2062 en section D n° 2061 et 2064, suite à un procès-verbal de saisie n° 2020 du 27 juillet 2020 publié au service de la publicité foncière de Nantes le 29 octobre 2020 (2019/13309), pour une somme totale de 04 € et 72 c., conformément au procès-verbal dressé le 9 janvier 2021 :
Une parcelle de terrain n° 2062 en section D n° 2061 et 2064.

- 1. Sur la site de commune de TREDERRES (44192) 419, m² de terrain.
UNE PARCELLE DE TERRAIN
Cadastré section 2R numéro 96 (anciennement section D n° 2068 suite à un procès-verbal de remembrement de 22 octobre 2015 publié au service de la publicité foncière de Nantes le 20/10/2015) appartenant à une division de la parcelle section D n° 2062 en section D n° 2061 et 2064, suite à un procès-verbal de saisie n° 2020 du 27 juillet 2020 publié au service de la publicité foncière de Nantes le 29 octobre 2020 (2019/13309), pour une somme totale de 04 € et 72 c., conformément au procès-verbal dressé le 9 janvier 2021 :
Une parcelle de terrain n° 2062 en section D n° 2061 et 2064.
Le lieu est actuellement libre d'occupation.
Tous les lots immobiliers sont, en ce qui concerne les impôts, taxes, et dépenses, y compris tout immeuble construit, en cours de construction ou en cours de réhabilitation.
Sur la mise à prix de trente mille euros (30 000 euros)
Frais en sus.
Les ventes auront lieu le :
- mardi 23 mars 2021 à dix heures vingt et un de quatorze heures trente à quinze heures trente (13h à 15h 30) et
- vendredi 26 mars 2021 à dix heures vingt et un de quatorze heures trente à quinze heures trente (13h à 15h 30).
Les enchères ne seront reçues que par remise d'écrits devant le bureau de Nantes.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Nantes, service des saisies immobilières, au Palais de Justice de Nantes, site aux Foyers Français, 44200 Nantes, ou au greffe de l'huissier de justice pourvue par messieurs les notaires.
Pour tous renseignements s'adresser au service autonome ou au greffe de l'huissier de justice, service des saisies immobilières, du Tribunal judiciaire de Nantes, (02 44 71 06 97).

Avis administratifs

Préfecture de LA LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières
Commune de GUÉMENÉ-PENFAO
SOCIÉTÉ PIGÉON CARRIÈRES
AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté préfectoral n° 2021-03197 (R1E) en date du 16 février 2021, une enquête publique complémentaire est ouverte à l'adresse de Guéméné-Penfao, pendant une période de 30 jours, à savoir, du 15 mars 2021 à 16 avril 2021 à 16h 00, portant sur les ouvrages et aménagements pour le projet et pour l'installation, des installations destinées par la société Pigeon Carrières à sa demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit "Le Tahan", sur la commune de Guéméné-Penfao.
M. Michel Moser, commissaire enquêteur à la mairie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Guéméné-Penfao les observations du public aux dates et heures indiquées ci-dessous, par semaine de 4 heures de 15h 30 à 17h 15,
- mardi 23 mars 2021 de 13h 30 à 17h 15,
- samedi 27 mars 2021 de 9h 30 à 12h 00,
- mercredi 31 mars 2021 de 13h 30 à 17h 15,
- vendredi 9 avril 2021 de 9h 30 à 12h 15,
- mercredi 16 avril 2021 de 13h 30 à 16h 15.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier «épave» d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Guéméné-Penfao, aux heures d'ouverture des services de public et selon les modalités d'accès du public en vigueur.

Vie des sociétés

TERRIENNA
Société coopérative agricole à capital variable
Siège social : La Noëlle, 44150 ANCIENS
426 787 282 RCS Nantes - Agrément HOCMA n° 10880
CONVOCAION
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
Les associés copropriétaires et sections non copropriétaires de Terrienna sont convoqués en assemblées de sections aux dates et lieux indiqués :

- 1. Anciens, Ligue, 21 mars 2021 à 19 h 00, espace Édouard Ladrain, boulevard de Kihman, 44150 Anciens.
2. Blain, Guéméné, 6 avril 2021 à 19 h 00, gîte de la Béassie, La Béassie, 44350 Saint-Gilles-les-Bais.
3. Grand-Lieu, Vignebois, 13 avril 2021 à 19 h 00, espace Terrena, rue du Stade, 44660 Leigné.
4. Guérande, Hélignac, 8 avril 2021 à 19 h 00, gîte de la Béassie, La Béassie, 44350 Saint-Gilles-les-Bais.
5. Pays de la Mée, 6 avril 2021 à 19 h 00, salle Le Beoguet, 22, rue du Clos-Pénel, 44200 Laë.
6. Marigné, Bain de Bretagne, Péniss, 9 avril 2021 à 19 h 00, manoir du Colbin, Carhan, 44390 Le Grand-Pogez.
7. Pays de Saec, 21 mars 2021 à 19 h 00, M. Joseph Merlet, La Meule, Arrière-ec, 44065 Chaurmes-en-Retz.
8. Bécage, 12 avril 2021 à 19 h 00, La Ferme de la Bièrge, La Bièrge, 50290 Saint-James.
9. Colobres-Pol, 8 avril 2021 à 19 h 00, salle Égantine, 10, rue Genavaux, 43100 Villaines-la-Juhel.
10. Coëst, Coëst, Lorient, 7 avril 2021 à 19 h 00, salle des Nées, 1, rue Nationale, 53260 Baltes.
11. Ernée, 8 avril 2021 à 19 h 00, gîte de la Colmette, 6, place de la Belle-de-Saint-Laurent, 53130 Coëst.
12. Gornon, 8 avril 2021 à 19 h 00, gîte de la Colmette, 6, place de la Belle-de-Saint-Laurent, 53130 Coëst.
13. Lohay-Mayeune, 9 avril 2021 à 19 h 00, salle Égantine, 10, rue Genavaux, 43100 Villaines-la-Juhel.
14. Mayenne Agricole, 1er avril 2021 à 19 h 00, Le D. 7 Foc, Courcelles, 52060 Parigné-sur-Orce.
15. Les Vallées, 14 avril 2021 à 19 h 00, salle des Nées, 3, place de l'Hôtel-de-Ville, 69450 Pleury-la-Rochelle.
16. Haut-Poitou, 7 avril 2021 à 19 h 00, Château de Pénigry, 40, rue des Coteaux, 89190 Vauvray.
17. Vienne et Gartempe, 13 avril 2021 à 19 h 00, D'Alpêtre, domaine de Dienné, 88400 Dienné.
18. Les Portes de la Touraine, 9 avril 2021 à 19 h 00, salle des Nées, 37129 Beje-sous-Poitou.
19. Issire et Clair, 6 avril 2021 à 19 h 00, Le Clos de l'Orléans, 79120 Sables.
20. Bocage Brezillais, 21 mars 2021 à 19 h 00, Gasc Audouin, Vincent Palluau, Audouin, 49000 Segré-en-Anjou-Bleu.
21. Orléans, 6 avril 2021 à 19 h 00, exploitation de Benoît Aubourg, 1, impasse du Stade, 76100 Saint-Paul-de-Vence.
22. Thouarsais, 1er avril 2021 à 19 h 00, salle des Nées de la Jaislerie, 79050 Assais-Jumèaux.
23. Arthon, Lufay, 9 avril 2021, 10 h 00, Terrena Services, route de la Minière, 42200 Beaufort-en-Vie.
24. Cholet, 7 avril 2021 à 19 h 00, Gasc Bank, La Gaborisie, 48120 Le May-sur-Evre.
25. Haut-Arçay-Daun, 6 avril 2021 à 19 h 00, Le Rendec-Heux des Chasseurs, route de Châteauneuf, 49000 Segré-en-Anjou-Bleu.
26. Layon, Sarmantais, 2 avril 2021 à 19 h 00, domaine de Minoudy, Cochand et Pils, 49240 Aubigné-sur-Layon.
27. Le Lion, Sèdon, 9 avril 2021 à 19 h 00, Le Rendec-Heux des Chasseurs, route de Châteauneuf, 49000 Segré-en-Anjou-Bleu.
28. Arçay Touraine, 1er avril 2021 à 19 h 00, domaine de Poillière, La Poillière, 49100 Ségé-en-Anjou.
29. Saint-Florent, Saint-Laurent, 6 avril 2021 à 19 h 00, salle de la Guichetière, La Guichetière, 49300 Orléans-Ancenis.
30. Anciens salariés Territoire Atlantique, 15 avril 2021 à 17 h 15, Imbelle Quatre-Lieux, avenue de Bretagne, 44150 Anciens.
31. Anciens salariés Territoire Nord Loire, 12 avril 2021 à 17 h 15, Le D. 7 Foc, Courcelles, 52060 Parigné-sur-Orce.
32. Anciens salariés Territoire-Poitou Linioux, 14 avril 2021 à 17 h 15, Imbel Alloué, site du Futuroscope, Talloire, avenue du Futuroscope, 88400 Châteauneuf-de-Poitou.
33. Anciens salariés Territoire Saennais, 14 avril 2021 à 17 h 15, Imbel Alloué, site du Futuroscope, Talloire, avenue du Futuroscope, 88400 Châteauneuf-de-Poitou.
34. Anciens salariés Territoire Val de Loire, 12 avril 2021 à 17 h 15, Terrenobetics, avenue de France, 49000 Angers.
L'ordre du jour des assemblées de sections est le suivant :
Information des associés :
- discussion des questions portées à l'ordre du jour des assemblées générales plénières ordinaires et extraordinaires
- élection des délégués aux assemblées générales plénières ordinaires et extraordinaires.
Les associés ont la faculté à partir du quatrième jour précédant la date des assemblées de sections, de prendre connaissance des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 2020, des rapports de conseil aux associés, du rapport sur le gestion et le groupe, des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, du rapport spécial des commissaires aux comptes et des notes des résolutions proposées. Des documents peuvent être consultés au siège social et dans les lieux ci-dessus :
Section, lieu(s) de constitution :
1. Espace Terrena, Ligné.
2. Magasin agricole Terrena, Blain.
3. Relais Terrena, Vieillevigne.
4. Espace Terrena, Guéméné - site Ter'Énergie, Châteaubourg.
5. Espace Terrena, Mazon-la-Morille.
6. Magasin agricole Terrena, Bain-de-Bretagne - site Ter'Énergie, Châteaubourg.
7. Espace Terrena, Arrière-ec.
8. Garen Vert, Saint-James - site Ter'Énergie, Meynes-Bocage - Garen Vert Village, Saint-Germain-de-Tallevende - Parvas, Saint-Etienne-de-Bretagne.
9. Garen Vert, Villaines-la-Juhel - Garen Vert, Ernée.
10. Garen Vert, Coëst - Garen Vert Village, Coëst-la-Vieille.
11. Garen Vert, Ernée.
12. Garen Vert, Gornon.
13. Garen Vert, Lissay-les-Châteaux - Garen Vert, Mayenne.
14. Garen Vert, Monty-du-Maine - Garen Vert, Châteauneuf-Corlier - Garen Vert Village, Aul.
15. Magasin agricole Terrena, Ignonville-sur-Vienne.
16. Magasin agricole Terrena, Neuville-de-Poitou.
17. Magasin agricole Terrena, Jangy.
18. Magasin agricole Terrena, Loudun.
19. Magasin agricole Terrena, Coëst-en-Couaill.
20. Espace Terrena, Bressuire.
21. Relais Agroc Terrena, Saint-Paul-deuc.
22. Relais Agroc Terrena, Quévenec.
23. Espace Terrena, Charente.
24. Espace Terrena, Orléans.
25. Espace Terrena, Vienne.
26. Espace Terrena, Loir-et-Angers.
27. Espace Terrena, Saclay-sur-Loc.
28. Espace Terrena, Saint-Jouard-le-Vieux.
29. Siège social Terrena, Anciens.
31. Siège administratif Terrena, Ligné.

AVIS

L'Assemblée Générale Ordinaire du Comité départemental de Loire-Atlantique de la Ligue contre le cancer se déroulera le mardi 23 mars 2021 à 17h 00 en téléconférence. Ordre du jour et lien de connexion sur www.liguecancer44.fr/renseignements/02-40-14-90-14.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 4 février 2021, il a été constitué une Société d'Alimentation - Délivrance d'Aliments.
Siège social : 14, rue d'Alsace, 44090 Nantes.
Capital : 1 000 euros.
Objet social : vente de fruits et légumes.
Président : M. Bodo Toullet, demeurant à 4, rue Chibout, 44320 Nantes, élu pour une durée de 09 ans.
Admission aux assemblées et exercice des droits de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque actionnaire dispose d'une voix.
Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires conformément à ce qui est stipulé au présent des statuts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nantes.

CLAREMIZ

Sau le capital de 50 euros
Siège social : 22 avenue Chateaubriant
44069 SAINT-LUC-DE-PILORE
RCS : 884 787 027 Nantes

DISSOLUTION

Le 31 décembre 2020, l'Assemblée unique a décidé de la dissolution anticipée de la société. Elle a été nommée M. Jean-Claude Lecomte, domicilié au 28, boulevard de la République, 44300 Nantes, en qualité de liquidateur et lui a été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours. Hélas, l'arrêt et l'acquisition du passif. Le siège de la dissolution et liquidation est fixé au 2, rue de la Croixette, 44490 Saint-Luc-sur-Lairoux. C'est cet adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.
Mention sera faite au RCS de Nantes.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, évaluer en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.
Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.
Il engage dans ces opérations sa responsabilité.
Le commissaire-priseur je s'engage à vous conseiller lors de partage, après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

MARCHÉS PUBLICS :
AUTANT DE
PLATEFORMES
QUE
D'ACHETEURS !!

Généalogie

L'origine des noms par Jean-Louis Beaucarnot

Fraboul, soumis par M. Claude Fraboul, d'Héric (44), est un patronyme porté par quelque 60 foyers français, originaires de Loire-Atlantique avec une famille ayant son berceau au nord de Nantes, dans les localités voisines de Puceul et Saffré. Autrefois souvent orthographe Frabouit, il était une variante de Frébaut, lui-même issu de l'ancien nom de baptême franc Fréobald (frid = paix et bald = audacieux).

Reliant, soumis par Mme Lysiane Le Doré, de Lorient (56), est un patronyme rare, porté par une quarantaine de foyers français, originaires de l'Allier, où il a son berceau près de Montluçon, aux confins de la Creuse, avec des ancêtres établis dès l'époque de Louis XIV dans les deux localités voisines d'Hunet et Saint-Martinien. Manifestement issu de l'ancien verbe relier, à prendre au sens de raccommoder, réparer, il peut avoir été le surnom d'un rebouteux.

Gromy, soumis par Mme Lucette Derval, de Frontenière (53), est un patronyme assez rare, porté par une petite quarantaine de foyers français issus d'une famille costarmoricaine ayant son berceau au Bodô, où l'on peut remonter son arbre généalogique jusqu'à un ancêtre nommé François Gromy, né vers 1660. Un patronyme d'étymologie obscure (surnom d'un lointain ancêtre grommeur ?).

sachant que l'on trouve un lieu nommé « La Ville Gromy », à Saint-Pétron (22).

Vaugelard, soumis par M. Albert Vaugelard, de Chambleu (50), est un patronyme manifestement récent, que l'on relevait autrefois dans les Calvados, aux environs de Vire, (Saint-Martin-Don, Rully) sans pouvoir identifier de véritable souche. Il pourrait y avoir été amené par un migrant, peut-être venu de Belgique, où l'on raconte le patronyme Vagelard, parfois Veuvelard, issu de l'ancien néerlandais vogelaar, désignant l'oiseleur.

Motreff, soumis par Mme Léna Motreff, de Plouguernev (22), est un patronyme porté par environ 150 foyers français, issus de lignées originaires des Côtes-d'Armor (Mallécarhaix, Locarn) ou du Finistère (Pleyben). Il avait désigné des hommes nés natifs de l'actuelle commune de Motreff.

Intemog-nous ! Vous voulez connaître l'histoire et le sens de votre nom ? Savoir de quelle région il vient et où est son berceau ? Écrivez nous à Ouest-France, rubrique généalogie, 10, rue du Brél, 35051 Rennes cedex 9 ; ou par courriel à genealogie@ouest-france.fr, en indiquant vos nom, prénoms et lieux de résidence. Le nom que vous voulez soumettre doit apparaître en majuscules.

Livres

Eric Laurent
Une file de rêve
Flammarion,
243 pages, 18 €.
Le magazine Dreamgirl est réputé pour ses photos de charme. La jeune Nicole, qui veut devenir célèbre, impressionne les photographes. Elle n'hésite pas une seconde à se mettre nue et à jouer des codes qu'on attend d'elle. À 16 ans, elle devient l'épouse Nicky Soxy. Commence alors une vie parisienne où les paillettes et la fête la transportent toujours plus haut. Mais cette étiquette de fille facile l'empê-

che d'accéder à un statut honorable. On la snobe. Nicole s'impatiente mais ne s'en soucie guère. Elle s'affiche dans le métro pour une campagne de publicité qui fait hurler la moitié de la France. Libre, fougueuse, cette gamine sans-seul-n'a qu'un moteur, faire partie des riches.
Eric Laurent offre aux lecteurs une plongée dans le cœur de toutes ces midinettes qu'on critique autant qu'on admire. Cette héroïne lui avait déjà valu le prix Françoise Sagan en 2016 avec Un beau début. Une nouvelle fois, Nicky l'inspire. Son écriture est tellement riche qu'il pourrait signer 40 fois des variations sur cette file.
Karim CHERLONIEUX.

Le beau bouquet de Dior
Dior, par amour des fleurs, Editions Flammarion, 302 pages, 95 €
Pour comprendre l'œuvre et le processus créatif de Christian Dior, il faut voir comment il a cultivé son jardin. En le parsemant de fleurs. Les parfums bien entendu en sont la preuve toujours vivante, comme Miss Dior, le premier, inspiré par les jardins très fournis de son enfance en Normandie. Même le fameux New-Look des années 40 et 50 a été inspiré par les « femmes-fleurs » avec sa première

les robes de soirée. Parmi les fleurs, les roses ont sa préférence, sa mère avait aménagé une roseraie dans le jardin de Granville. Le couturier appréciait aussi le muguet. On raconte que, par superstition, il avait l'habitude de coudre un brin de muguet dans les carlets des robes. La nature était indissociable de son travail de couturier. Dans cet ouvrage richement illustré, des essais de Naomie A. Sachs, architecte paysagiste, de la romancière et rédactrice de mode Justine Picardie, de Nick Knight, photographe, Jérôme Hanno, journaliste spécialisé, et d'Alain Stella, auteur. Une belle histoire de transmission. L'odeur des fleurs de Dior continue de parfumer la par-

**Suite Obsèques**

**MAUVES-SUR-LOIRE  
LA BOISSIÈRE-DU-DORÉ**  
Michel, son époux,  
Mario-Hélène Petitjean, sa maman,  
Pénélope, sa petite-fille  
et Estelle, sa maman,  
Régine et Marjole, ses sœurs,  
et toute la famille et ses amis vous  
font part du décès de  
**Madame Colette GUÉRIN**  
née PETITEAU  
survenu à l'âge de 64 ans.  
La cérémonie aura lieu **vendredi  
26 février 2021, à 10 heures, en  
l'église de Mauves-sur-Loire**, suivie  
de la crémation dans l'intimité  
familiale.  
Selon son souhait, visites en chapelle  
ardente à la Maison funéraire Debray  
de Saint-Mars-du-Désert.  
Michel remercie très chaleureusement  
le Dr Koulibaly de Ligné ainsi  
que toute l'équipe de l'HAD de Nantes,  
pour leur gentillesse, leur patience  
et leur dévouement.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de  
remerciements.  
Condoléances sur [www.pfdebray.net](http://www.pfdebray.net)  
PF Debray, Saint-Mars-du-Désert,  
02 40 29 59 05.

**NANTES**  
Mme Suzanne Vallée, son épouse;  
Chantal et Joël (†) Guinot,  
Valérie et Patrick Bonnot,  
Cécile et Didier Banoist,  
ses filles et leurs conjoints;  
ses petits-enfants,  
ses arrière-petits-enfants  
et toute la famille ont la tristesse de  
vous faire part du décès de  
**Monsieur Bernard VALLÉE**  
survenu à l'âge de 84 ans.  
Un dernier au revoir lui sera rendu  
**samedi 27 février 2021, à 9 h 30, au  
cimetière de Saint-Jean-de-Boiseau.**  
Bernard repose à la Maison funéraire  
Roc-eclec, 10 bd Romanet à Nantes.  
Ni fleurs, ni couronnes.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de  
remerciements.  
Roc Eclec, Nantes  
Chantenay, 02 51 80 68 81.

**Avis de décès**

**BASSE-GOULAIN, NANTES**  
M. Raymond Landreau, son époux,  
ses enfants et petits-enfants,  
ont la tristesse de vous faire part du  
décès de  
**Madame  
Marie-Hélène LANDREAU**  
née BESNARD  
survenue à l'âge de 82 ans.  
Selon sa volonté, ses obsèques ont  
eu lieu dans l'intimité familiale.  
Roc Eclec Vertou,  
02 40 34 21 27

**BLAIN,  
SAINT-MÉEN-LE-GRAND  
SAINT-MALO**  
Françoise Lucienne, sa sœur,  
Hervé et Yolande Lucienne,  
son frère et sa belle-sœur,  
Adrien et Fanny, Florian et Oriol,  
Kévin, Océane, Loïck,  
ses neveux et nièces,  
Tom, son petit-neveu,  
ont l'immense tristesse de vous faire  
part du décès de  
**Monsieur Dominique LUCIENNE**  
survenu le 19 février 2021, à l'âge de  
58 ans.  
La cérémonie a eu lieu le **mercredi  
24 février 2021, dans l'intimité  
familiale**, selon son souhait.  
Dominique est inhumé au cimetière  
de Saint-Méen-le-Grand.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de  
remerciements.  
Fleurs naturelles uniquement.  
Condoléances sur [www.ptg.fr](http://www.ptg.fr)  
PFG,  
St-Méen-le-Grand, 02 99 09 58 35

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc.) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Pour faire paraître une annonce légale :  
**Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 008 (8.12c/mn)  
e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)  
Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)  
Tant de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2008, 4.87.4 et la ligne.  
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2010-1547 du 28 décembre 2010, les annonces légales portées sur les sociétés et fonds de commerce concurrencés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale [www.annuaire.fr](http://www.annuaire.fr).

**Marchés publics**  
Procédure adaptée

**Commune des Sorinières**

Mise en accessibilité  
des bâtiments communaux 2021

**PROCÉDURE ADAPTÉE**

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : mairie des Sorinières, 48, rue Georges-Clemenceau, 44840 Les Sorinières.  
Tél. 02 40 13 00 00, Fax 02 40 05 77 66.  
**Pouvoir adjudicateur** : Mmes Christèle Scudé, maire de la commune.  
**Type de marché** : marché de travaux.  
**Objet du marché** : mise en accessibilité des bâtiments communaux 2021.  
**Lieu d'exécution** : Les Sorinières.  
**Date prévisionnelle de commencement des travaux** : juin, juillet, août 2021.  
**Critères d'attribution** : offre la plus économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères suivants : selon RC.  
**Critères et sous-critères, pondération** :  
- critère : prix des prestations : 60 %,  
- critère : délais d'exécution : 40 %.  
**Date limite de réception des offres** : 24 mars 2021 avant 12 h 00 sur [www.ville-sorinières-marchés.com](http://www.ville-sorinières-marchés.com)  
**Délai de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.  
**Retrait du dossier de consultation** : le dossier de consultation doit être téléchargé sur la plateforme dématérialisée [www.ville-sorinières-marchés.com](http://www.ville-sorinières-marchés.com)  
**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 23 février 2021.

**Travail**

**Un patron doit scrupuleusement respecter les horaires**

Lorsque l'on emploie un salarié, il ne faut pas imposer d'autres horaires que ceux qui sont précisément prévus par le contrat.  
Un employeur qui exigeait que son vendeur arrive un quart d'heure en avance et parte un quart d'heure après la fermeture a été condamné pour travail dissimulé et à payer des minutes supplémentaires quotidiennes comme heures supplémentaires.  
En mentionnant, en toute connaissance de cause, sur les bulletins de salaire des nombres d'heures inférieurs à la réalité, le commerçant fait preuve d'une intention de dissimulation, a retenu la Cour de cassation.  
Le travail dissimulé justifie une indemnisation du salarié et un redressement de cotisations sociales majorées, en plus d'éventuelles poursuites pénales.  
(Cass. Soc., 12.2.2020, E 18-22-478).

**Avis administratifs**

Préfecture  
de la LOIRE-ATLANTIQUE  
Direction de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau des procédures  
environnementales et foncières  
**Commune de GUÉMENÉ-PENFAO  
Société PIGEON CARRIÈRES**

**AVIS D'ENQUÊTE  
PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral n° 2021/0106 /017 en date du 18 février 2021, une enquête publique complémentaire est ouverte à la mairie de Guéméné-Penfao, pendant une période de 33 jours du 15 mars 8 h 30 au 18 avril 2021 à 16 h 15 locales, portant sur les avantages et inconvénients pour le projet et pour l'environnement, des modifications apportées par la société Pigeon Carrières à sa demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit « Le Tahan », sur la commune de Guéméné-Penfao.  
M. Michel Mosier, administrateur territorial à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.  
Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recueillir en matière de Guéméné-Penfao les observations du public aux dates et heures ci-dessus au bureau de permanence n° 4 :  
- lundi 15 mars 2021 de 8 h 30 à 12 h 15,  
- mardi 23 mars 2021 de 13 h 30 à 17 h 15,  
- samedi 27 mars 2021 de 9 h 00 à 12 h 30,  
- mercredi 31 mars 2021 de 13 h 30 à 17 h 15,  
- vendredi 9 avril 2021 de 8 h 30 à 12 h 15,  
- vendredi 16 avril 2021 de 13 h 30 à 16 h 15.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier "papier" d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Guéméné-Penfao aux jours et heures d'ouverture des services du public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête est également possible directement sur la plateforme numérique accessible ici : <http://cartieres-de-tahan-guemenepenfao.enquete publique.net> ou depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique ([www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)).  
Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Guéméné-Penfao. Celui-ci pourra également être adressé, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Guéméné-Penfao (122, place de l'Église-de-Ville, CS 80014, 44290 Guéméné-Penfao) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : [cartieres-de-tahan-guemenepenfao.enquete publique.net](mailto:cartieres-de-tahan-guemenepenfao.enquete publique.net) ou directement sur le site du registre dématérialisé (<http://cartieres-de-tahan-guemenepenfao.enquete publique.net>).  
La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.  
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'avis de ouverture d'enquête.  
Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à disposition du public en mairie de Guéméné-Penfao pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.  
Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société Pigeon Carrières, La Guéménée, BP 37395, 35370 Argentan-de-Penfao.  
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation environnementale délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.

La rubrique Obsèques du site Presse Océan vous propose de nombreux services en ligne.  
[www.presseocean.fr/obsèques](http://www.presseocean.fr/obsèques)

**Presse Océan**  
"Société d'édition de la Résistance et de la Presse de l'Ouest"  
**Société anonyme**  
Siège social : 1, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes  
Commission paritaire n° 0425 C 86611  
N°ISSN : 1144-2796  
Date de dépôt légal : à parution  
Président-Directeur général : M. Matthieu FUCHS  
Directeur de la publication : M. Matthieu FUCHS  
Directeur général délégué : M. Marc DEJEAN  
Rédacteur en chef : M. Jérôme CLAUZÉ  
Principal actionnaire : Société des Publications du Courier de l'Ouest, filiale de la société civile SIPA contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaine présidée par David GURAUJOU.  
Conseil d'administration : MM. J.-P. BIFUMEL, M. FUCHS, F. GAUNAND, J.-C. KLING, Ph. TOULMONDE, SIPA représentée par M. L. ÉCHELARD.  
Rédaction : 1, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes  
Tél. 02 40 44 24 00 - Fax : 02 40 44 24 40  
Service clients : 10, rue du Bivou - 35051 Rennes cedex 9  
Tél. 02 40 44 24 24 (en fonction de l'appel local)  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h  
Publicité :  
Bureau (locale) :  
3695AS : 101, Bd Murat 75711 Paris cedex 15 Tél. 01 80 48 93 66  
Site internet : [www.poc.fr](http://www.poc.fr)  
Publicité régionale et locale : Addit, 10 avenue du Bivou - 35000 Rennes  
Tél. 02 30 88 07 72 - [www.addit.fr](http://www.addit.fr)  
Adresse des bureaux Presse : Nantes 15, av. Jacques Cartier BP 70109  
44517 Saint-Herblain Cedex - Tél. 02 30 88 07 72  
Saint-Nazaire : 105 av. de la République BP 92  
44602 Saint-Nazaire - Tél. 02 30 88 07 72  
Site internet : [www.poc.com](http://www.poc.com)  
Impression Ouest-France, sans d'activités de Touraine, 44178 La Chevrolière  
Travail effectué par des ouvriers syndiqués  
Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 97%, autoconsommation : 0,010kg/tonne  
IMPRIMERIE  
PEFC 18-31-3982 | PEFC recyclo / zefco-france.org

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Pour faire paraître une annonce légale :  
**Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)  
e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)  
Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020, 4,07 € ht la ligne.  
Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

### Avis administratifs

Préfecture de LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Direction de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau des procédures  
environnementales et foncières

Commune de GUÉMENÉ-PENFAO  
SOCIÉTÉ PIGEON CARRIÈRES

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/017 en date du 16 février 2021, une enquête publique complémentaire est ouverte à la mairie de Guéméné-Penfao, pendant une période de 33 jours du 15 mars, 8 h 30 au 16 avril 2021 à 16 h 15 inclus, portant sur les avantages et inconvénients pour le projet et pour l'aménagement, des modifications apportées par la société Pigeon Carrières à sa demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit «Le Tahun», sur la commune de Guéméné-Penfao.

M. Michel Monier, administrateur territorial à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Guéméné-Penfao les observations du public aux dates et heures ci-après au bureau de permanence n° 4 :

- lundi 15 mars 2021 de 8 h 30 à 12 h 15,
- mardi 23 mars 2021 de 13 h 30 à 17 h 15,
- samedi 27 mars 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 31 mars 2021 de 13 h 30 à 17 h 15,
- vendredi 9 avril 2021 de 8 h 30 à 12 h 15,
- vendredi 16 avril 2021 de 13 h 30 à 16 h 15.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier «papier» d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Guéméné-Penfao aux jours et heures d'ouverture des services du public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur.

La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <http://carrieres-de-tahun-guemene-penfao.enquetespublique.net> ou depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Guéméné-Penfao. Celui-ci pourra également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Guéméné-Penfao (22, place de l'Hôtel de Ville, CS 60014, 44290 Guéméné-Penfao) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante :

[carriere-de-tahun-guemene-penfao@enquetespublique.net](mailto:carriere-de-tahun-guemene-penfao@enquetespublique.net) ou directement sur le site du registre dématérialisé (<http://carrieres-de-tahun-guemene-penfao.enquetespublique.net>)

La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Guéméné-Penfao pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société Pigeon Carrières, «La Guérenière», BP 37095, 35370 Argentré-du-Plessis. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation environnementale délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.

### Adjudications immobilières

**Parthema**  
AVOCATS

Me Jean-Philippe RIOU  
SELARL d'avocats au Barreau de Nantes  
domiciliée immeuble "Ehundura"  
3, mail du Front-Populaire, 44200 NANTES  
Tél. 02 44 76 13 67

#### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience des ventes immobilières du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Nantes, service des saisies immobilières, au palais de justice de Nantes, 44200 Nantes, quai François-Mitterrand.

Le vendredi vingt-trois avril deux mille vingt et un à dix heures (23 avril 2021 à 10 h 00)

Des biens suivants :  
Sur la ville et commune de TREILLIÈRES (44190)  
41A, rue de Vigneux

#### UNE PARCELLE DE TERRAIN

Cadastrée section ZR numéro 96 (anciennement section D n° 2868 suite à un procès-verbal de remaniement de 22 octobre 2015 publié au service de la publicité foncière de Nantes 2 2015P 13867 provenant d'une division de la parcelle section D n° 2582 en section D n° 2867 et 2868, suite à un procès-verbal du cadastre n° 2639 du 27 juillet 2012 publié au service de la publicité foncière de Nantes 2 le 29 octobre 2012 2012P 13509), pour une contenance totale de 04 a et 32 ca, (conformément au procès-verbal descriptif du 5 janvier 2021) :

Une parcelle de terrain à proximité du centre bourg de Treillières.

Le lieu est actuellement libre d'occupation.

Tel que ledit immeuble existe, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisesances et dépendances, y compris tout immeuble construit, en cours de construction ou immeuble par destination.

Sur la mise à prix de :  
**rente mille euros (30 000 euros)**

Frais en sus.

Les visites auront lieu le :

- mardi treize avril deux mille vingt et un de quatorze heures trente à quinze heures trente (13 avril 2021 de 14 h 30 à 15 h 30),
- et vendredi seize avril deux mille vingt et un de quatorze heures trente à quinze heures trente (16 avril 2021 de 14 h 30 à 15 h 30).

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de Nantes.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Nantes, service des saisies immobilières, au Palais de Justice de ladite ville quai François-Mitterrand, ou au cabinet d'avocat du créancier poursuivant sur rendez-vous préalable. Pour tous renseignements s'adresser aux avocats susnommés ou au greffe du juge de l'exécution, service des saisies immobilières, du tribunal judiciaire de Nantes, (02 51 17 96 57).

Pour avis simplifié  
Signé :  
Jean-Philippe  
RIOU  
Avocat associé.

### Sécurité routière

**Vitres opaques de la voiture, c'est le gendarme qui apprécie**

Il n'est pas possible d'échapper à la verbalisation en soutenant que le caractère légal ou non d'une vitre teintée devrait être contrôlé scientifiquement puisque le Code de

le chasse-marée  
LA REVUE DU MONDE MARITIME

NOUVELLE  
FORMULE



40 PAGES SUPPLÉMENTAIRES  
NOUVELLES RUBRIQUES  
NOUVELLES THÉMATIQUES  
MISE EN PAGE REVISITÉE

### À LA UNE

ENTRETIEN  
**FÊTES MARITIMES :**  
«PEUT-ON CÉLÉBRER LE PATRIMOINE?»  
UNE QUARANTAINE D'ANNÉES APRÈS LES PREMIERS RASSEMBLEMENTS, À QUOI SERVENT LES FÊTES DU PATRIMOINE MARITIME ET QUI TOUCHENT-ELLES AUJOURD'HUI?

#### POLARFRONT DANS LES GLACES

L'ANCIEN NAVIRE MÉTÉOROLOGIQUE NORVÉGIEN POLARFRONT NAVIGUE À PRÉSENT EN CROISIÈRE, AUX MAINS DE DEUX JEUNES OFFICIERS DE MARINE MARCHANDE FOUS DES GLACES.

#### NOTRE-DAME D'ÉTEL LA GOÉLETTE OUBLIÉE

L'INCROYABLE SAGA D'UNE ANCIENNE GOÉLETTE PILOTE QUI SERVIT LA FRANCE LIBRE AU LEVANT... POUR FINIR COMME BATEAU ÉCOLE À BREST.



Département de Loire-Atlantique

Exploitant : PIGEON CARRIERES

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**OBJET : Installations classées pour la protection de l’environnement – PIGEON CARRIERES**

Modifications apportées au dossier de demande d’autorisation environnementale concernant l’exploitation de la carrière du « Tahun » par la société Pigeon Carrières.

M/Mme LE DROFF ROLAND  
en qualité de Directeur Opérationnel

certifie avoir procédé à l’affichage de l’avis d’ouverture de l’enquête publique complémentaire portant sur les modifications apportées à la demande d’autorisation d’exploiter la carrière du « Tahun » sur la commune de Guémené-Penfao présentée par la société PIGEON CARRIERES, en exécution de l’arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/017 du 18/02/2021.

du 26/02/21

au 16/04/21.

A Louvigné de Bais

Le 19 Avril 2021

L’exploitant,

 ROLAND DROFF

**PIGEON Carrières**  
S.A.S. au capital de 1.000.000 €  
Siège Social : 10, rue de la République - B.P. 37095  
44379 LA ROCHE-BEAUCOUP CEDEX  
TEL. 02 51 96 17 77 - 02 51 96 52 02  
R.S.B. Penfao n° 343 793 692  
SIRET 343 793 692 00019 - APE 0812Z  
N° TVA : FR 86 343 793 692

**Certificat à établir à l’issue de l’enquête et à adresser à :**

Préfecture de Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l’appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières (S. LE QUELLEC-TRIVIDIC)  
6 quai Ceineray BP 33515  
44035 NANTES cedex 1

**Maitre Frédérique Devaux**

Huissier de Justice  
6 Route du Gâvre

44130 BLAIN

☎ : 02 40 79 50 76

06 40 25 07 12

✉ : frederique\_devaux@orange.fr

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS  
IBAN N°: FR 06 40031 0001 00003964920 83  
SIC : CDCGRFP

COMPETENCE TERRITORIALE  
COUR D'APPEL DE RENNES

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**

COPIE

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016	
Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Honoraires (Art L444-1)	
honoraires	210,00
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
<b>Total HT</b>	<b>217,67</b>
TVA (20,00 %)	43,53
<b>Total TTC</b>	<b>261,20</b>
<b>Acte dispensé de la taxe</b>	



## PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**LE VENDREDI VINGT SIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN**

A LA DEMANDE DE :

Société par Actions **PIGEON CARRIERES** ayant son siège social lieudit « La Guérinière » (35370) ARGENTRE DU PLESSIS - agissant aux poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, et pris pour les besoins de la cause en la personne de Monsieur Roland LE DROFF, en sa qualité de Directeur Opérationnel.

LEQUEL M'A PREALABLEMENT EXPOSE :

Afin de satisfaire aux obligations préfectorales en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit « LE TAHUN » (44290) GUEMENE PENFAO, est ouverte une enquête publique complémentaire portant sur les avantages et inconvénients pour le projet et pour l'environnement.

Je vous demande de procéder à trois constats d'affichage de l'avis d'enquête publique que nous avons apposé sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et dont une copie est insérée au présent afin de justifier d'un affichage régulier et continu.

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE GUEMENE-PENFAO - SOCIÉTÉ PIGEON CARRIERES

Par arrêté préfectoral n° 2021/PCPE017 en date du 18/02/2021, une enquête publique complémentaire est ouverte à la mairie de Guéméné-Penfao, pendant une période de 30 jours du 22 mars 09h30 au 16 avril 2021 à 18h15 inclus, portant sur les avantages et inconvénients pour le projet et pour l'environnement, des modifications apportées par la société Pigeon Carrieres à sa demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit « Le Tahun », sur la commune de Guéméné-Penfao.

Monsieur Michel Mosier, administrateur territorial à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Guéméné-Penfao les observations du public aux dates et heures ci-après au bureau de permanence n°4 :

— Lundi 15 mars 2021	de 08h30 à 12h15
— Mardi 23 mars 2021	de 13h30 à 17h15
— Samedi 27 mars 2021	de 09h00 à 12h00
— Mercredi 31 mars 2021	de 13h30 à 17h15
— Vendredi 09 avril 2021	de 08h30 à 12h15
— Vendredi 16 avril 2021	de 13h30 à 18h15

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Guéméné-Penfao aux jours et heures d'ouverture des services du public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <https://services-de-faible-guemenepenfaoenquetedepublic.gouv.fr> ou depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : [www.sicr.gouv.fr](http://www.sicr.gouv.fr).

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Guéméné-Penfao. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Guéméné-Penfao (22 Place de l'Hôtel de ville CS 60 014, 44 290 Guéméné-Penfao) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : [carriere-de-tahun-guemenepenfaoenquetedepublic@gouv.fr](mailto:carriere-de-tahun-guemenepenfaoenquetedepublic@gouv.fr) ou directement sur le site du registre dématérialisé (<https://services-de-faible-guemenepenfaoenquetedepublic.gouv.fr>). La taille des pièces jointes ne pourra excéder 5 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la durée de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Guéméné-Penfao pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société Pigeon Carrieres - « La Guérinière » - BP 37 005 - 35 370 Argentré-du-Plessis.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation environnementale délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.

**Déférant à cette réquisition,**

Je, **Frédérique DEVAUX**, Huissier de Justice dans le ressort de la COUR d'APPEL de RENNES, à la résidence de BLAIN, 6 route du GAVRE, 44130, soussignée,

Me suis transportée ce jour aux lieux d'implantation des panneaux identifiés sur le plan ci-après inséré et là étant, j'ai constaté ce qui suit :



En bordure de propriété, et pour chacun des points identifiés sur le plan, est implanté un panneau fait d'une plaque type DIBON aux dimensions réglementaires de l'avis d'enquête publique relative à l'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit « LE TAHUN » (44290) GUÉMENE PENFAO.

Ce panneau parfaitement visible et lisible depuis la voie publique est apposé aux points GPS suivants :

**Panneau EP N° 01** – Carrefour RD125/RD42 - affiche jaune sous blister plastique transparent situé avec une précision GPS 03 mètres, au point







**Panneau EP N°02** - OUEST CARRIERE - affiche jaune sous blister plastique transparent situé avec une précision GPS 03 mètres, au point



**Panneau EP N°03** - PORTAIL - affiche jaune sous blister plastique transparent situé avec une précision GPS 03 mètres, au point





**Panneau EP N°04** - EST CARRIERE - affiche jaune sous blister plastique transparent situé avec une précision GPS 03 mètres, au point



**Panneau EP N°05** - PROXIMITE CHAPELLE - affiche jaune sous blister plastique transparent situé avec une précision GPS 03 mètres, au point





Telles sont mes constatations.

Puis de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat auquel sont annexées les clichés photographiques certifiées non retouchées pour servir et valoir au demandeur, ce que de droit.

\_\_\_\_\_000\_\_\_\_\_

Frédérique DEVAUX



**Maitre Frédérique Devaux**

Huissier de Justice  
6 Route du Gâvre

44130 BLAIN

☎ : 02 40 79 50 76

06 40 25 07 12

✉ : frederique\_devaux@orange.fr

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS  
IBAN N°: FR 06 40031 00001 0000364902 83  
BIC : CDCGFRPP

COMPETENCE TERRITORIALE  
COUR D'APPEL DE RENNES

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**

COPIE

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Honoraires (Art L444-1)	210,00
honoraires	
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	217,67
TVA (20,00 %)	43,53
Total TTC	261,20

Acte dispensé de la taxe



**PROCES-VERBAL DE CONSTAT**

**LE LUNDI QUINZE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN**

**À LA DEMANDE DE :**

Société par Actions **PIGEON CARRIERES** ayant son siège social lieudit « La Guérinière » (35370) ARGENTRE DU PLESSIS - agissant aux poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, et pris pour les besoins de la cause en la personne de Monsieur Roland LE DROFF, en sa qualité de Directeur Opérationnel.

**LEQUEL M'A PREALABLEMENT EXPOSE :**

Afin de satisfaire aux obligations préfectorales en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit « LE TAHUN » (44290) GUEMENE PENFAO, est ouverte une enquête publique complémentaire portant sur les avantages et inconvénients pour le projet et pour l'environnement.

Que suite à une première constatation d'affichage réalisée par acte de mon ministère en date du **26 février 2021** m'a requis afin de constater la régularité ainsi que la continuité de l'avis d'enquête publique apposé sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et dont une copie est insérée au présent afin de justifier d'un affichage régulier et continu.

**PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**  
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
COMMUNE DE GUEMENE-PENFAO - SOCIÉTÉ PIGEON CARRIERES

Par arrêté préfectoral n° 2021/PCPE/017 en date du 18/02/2021, une enquête publique complémentaire est ouverte à la mairie de Guéméné-Penfao, pendant une période de 33 jours du 15 mars 09h30 au 15 avril 2021 à 16h15 inclus, portant sur les avantages et inconvénients pour le projet et pour l'environnement, des modifications apportées par la société Pigeon Carrieres à sa demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit « Le Tahun », sur la commune de Guéméné-Penfao.

Monsieur Michel Monier, administrateur territorial à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Guéméné-Penfao les observations du public aux dates et heures ci-après au bureau de permanence n°4 :

- Lundi 15 mars 2021 de 09h30 à 12h15
- Mardi 23 mars 2021 de 13h30 à 17h15
- Samedi 27 mars 2021 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 31 mars 2021 de 13h30 à 17h15
- Vendredi 09 avril 2021 de 09h30 à 12h15
- Vendredi 16 avril 2021 de 13h30 à 16h15

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Guéméné-Penfao aux jours et heures d'ouverture des services du public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <http://carrieres-de-tahun-guemene-penfao-enquete-publique.net> ou depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr).

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Guéméné-Penfao. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Guéméné-Penfao (22 Place de l'Hôtel de ville CS 60 014, 44 290 Guéméné-Penfao) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : [carrieres-de-tahun-guemene-penfao-enquete-publique.net](mailto:carrieres-de-tahun-guemene-penfao-enquete-publique.net) ou directement sur le site du registre dématérialisé (<http://carrieres-de-tahun-guemene-penfao-enquete-publique.net>). La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Guéméné-Penfao pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société Pigeon Carrieres - « La Guérinière » - BP 37 095 - 35 370 Argentre-du-Plessis.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation environnementale délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.

**Déférant à cette réquisition,**

Je, Frédérique DEVAUX, Huissier de Justice dans le ressort de la COUR d'APPEL de RENNES, à la résidence de BLAIN, 6 route du GAVRE, 44130, soussignée,

Me suis transportée ce jour aux lieux d'implantation des panneaux identifiés sur le plan ci-après inséré et là étant, j'ai constaté ce qui suit :



En bordure de propriété, et pour chacun des points identifiés sur le plan, est implanté un panneau fait d'une plaque type DIBON aux dimensions réglementaires de l'avis d'enquête publique relative à l'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit « LE TAHUN » (44290) GUEMENE PENFAO.

Ce panneau parfaitement visible et lisible depuis la voie publique est apposé aux points GPS suivants :

**Panneau EP N° 01** – Carrefour RD125/RD42 - affiche jaune sous blister plastique transparent situé avec une précision GPS 03 mètres, au point



**Panneau EP N°02** - OUEST CARRIERE - affiche jaune sous blister plastique transparent situé avec une précision GPS 03 mètres, au point



**Panneau EP N°03** - PORTAIL - affiche jaune sous blister plastique transparent situé avec une précision GPS 03 mètres, au point



**Panneau EP N°04** - EST CARRIERE - affiche jaune sous blister plastique transparent situé avec une précision GPS 03 mètres, au point



**Panneau EP N°05** - PROXIMITE CHAPELLE - affiche jaune sous blister plastique transparent situé avec une précision GPS 03 mètres, au point



Puis de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat auquel sont annexées les clichés photographiques certifiées non retouchées pour servir et valoir au demandeur, ce que de droit.

Telles sont mes constatations.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Frédérique DEVAUX





**Maitre Frédérique Devaux**

Huissier de Justice  
6 Route du Gâvre

44130 BLAIN

☎ : 02 40 79 50 76

06 40 25 07 12

✉ : frederique\_devaux@orange.fr

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS  
IBAN N°: FR 06 40031 00001 000395492U 83  
BIC : CDOGFRPP

COMPETENCE TERRITORIALE  
COUR D'APPEL DE RENNES

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**

COPIE

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016	
Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Honoraires (Art L444-1)	210,00
honoraires (Art A444-48)	7,67
Frais de déplacement	
<b>Total HT</b>	<b>217,67</b>
TVA (20,00 %)	43,53
<b>Total TTC</b>	<b>261,20</b>
Acte dispensé de la taxe	



## PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**LE VENDREDI SEIZE AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN**

A LA DEMANDE DE :

Société par Actions **PIGEON CARRIERES** ayant son siège social lieudit « La Guérinière » (35370) ARGENTRE DU PLESSIS - agissant aux poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, et pris pour les besoins de la cause en la personne de Monsieur Roland LE DROFF, en sa qualité de Directeur Opérationnel.

LEQUEL M'A PREALABLEMENT EXPOSE :

Afin de satisfaire aux obligations préfectorales en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit « LE TAHUN » (44290) GUEMENE PENFAO, est ouverte une enquête publique complémentaire portant sur les avantages et inconvénients pour le projet et pour l'environnement.

Qu'à la suite à **deux précédentes constatations d'affichage** respectivement réalisées par acte de mon ministère en date du **26 février 2021** et du **15 mars 2021**, m'a requis afin de constater la régularité ainsi que la continuité de l'avis d'enquête publique apposé sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et dont une copie est insérée au présent afin de justifier d'un affichage régulier et continu.

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE GUEMENE-PENFAO - SOCIÉTÉ PIGEON CARRIERES

Par arrêté préfectoral n° 2021/PCPE/017 en date du 13/02/2021, une enquête publique complémentaire est ouverte à la mairie de Guéméné-Penfao, pendant une période de 33 jours du 25 mars 08h30 au 16 avril 2021 à 18h35 locales, portant sur les avantages et inconvénients pour le projet et pour l'environnement, des modifications apportées par la société Pigeon Carrières à sa demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit « Le Tahun », sur la commune de Guéméné-Penfao.

Monsieur Michel Monier, administrateur territorial à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Guéméné-Penfao les observations du public aux dates et heures ci-après au bureau de permanence n°6 :

— Lundi 15 mars 2021	de 08h30 à 12h15
— Mardi 23 mars 2021	de 13h30 à 17h15
— Samedi 27 mars 2021	de 09h00 à 12h00
— Mercredi 31 mars 2021	de 13h30 à 17h15
— Vendredi 09 avril 2021	de 08h30 à 12h15
— Vendredi 16 avril 2021	de 13h30 à 18h15

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Guéméné-Penfao aux jours et heures d'ouverture des services du public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <http://carrieres-de-tahun.guemene-penfaoenquetespublique.net> ou depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr).

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Guéméné-Penfao. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Guéméné-Penfao (22 Place de l'Hôtel de ville CS 60 014, 44 290 Guéméné-Penfao) ou par voie électronique dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : [carrieres-de-tahun.guemene-penfaoenquetespublique.net](mailto:carrieres-de-tahun.guemene-penfaoenquetespublique.net) ou directement sur le site du registre départemental (<http://carrieres-de-tahun.guemene-penfaoenquetespublique.net>). La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Guéméné-Penfao pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société Pigeon Carrières - La Guérinière - BP 37 095 - 35 170 Argentré-du-Plessis.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation environnementale délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.

**Déférant à cette réquisition.**

Je, **Frédérique DEVAUX**, Huissier de Justice dans le ressort de la COUR d'APPEL de RENNES, à la résidence de BLAIN, 6 route du GAVRE, 44130, soussignée,

Me suis transportée ce jour aux lieux d'implantation des panneaux identifiés sur le plan ci-après inséré et là étant, j'ai constaté ce qui suit :



En bordure de propriété, et pour chacun des points identifiés sur le plan, est implanté un panneau fait d'une plaque type DIBON aux dimensions réglementaires de l'avis d'enquête publique relative à l'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit « LE TAHUN » (44290) GUÉMENE PENFAO.



Ce panneau parfaitement visible et lisible depuis la voie publique est apposé aux points GPS suivants :

**Panneau EP N° 01** – Carrefour RD125/RD42 - affiche jaune sous blister plastique transparent situé avec une précision GPS 03 mètres, au point



**Panneau EP N°02** - OUEST CARRIERE - affiche jaune sous blister plastique transparent situé avec une précision GPS 03 mètres, au point



**Panneau EP N°03** - PORTAIL - affiche jaune sous blister plastique transparent situé avec une précision GPS 03 mètres, au point



**Panneau EP N°04** - EST CARRIERE - affiche jaune sous blister plastique transparent situé avec une précision GPS 03 mètres, au point



**Panneau EP N°05** - PROXIMITE CHAPELLE - affiche jaune sous blister plastique transparent situé avec une précision GPS 03 mètres, au point



Puis de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat auquel sont annexées les clichés photographiques certifiées non retouchées pour servir et valoir au demandeur, ce que de droit.

000

Telles sont mes constatations. Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Frédérique DEVAUX



Département de Loire-Atlantique

Commune de Conquereuil

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**OBJET : Installations classées pour la protection de l’environnement – PIGEON  
CARRIERES**

Modifications apportées au dossier de demande d’autorisation environnementale concernant  
l’exploitation de la carrière du « Tahun » par la société PIGEON CARRIERES.

M/Mme Jacques POULAIN

en qualité de Maire

certifie avoir procédé à l’affichage de l’avis d’ouverture de l’enquête publique  
complémentaire portant sur les modifications apportées à la demande  
d’autorisation d’exploiter la carrière du « Tahun » sur la commune de Guéméné-  
Penfao présentée par la société PIGEON CARRIERES, en exécution de l’arrêté  
préfectoral n° 2021/ICPE/017 du 18/02/2021.

du 23 Février 2021

au 4 mai 2021

A Conquereuil

Le 04/05/2021

Le Maire,



Le Maire,  
**Jacques POULAIN**

Certificat à établir à l’issue de l’enquête et à adresser à :

Préfecture de Loire-Atlantique

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l’appui territorial

Bureau des procédures environnementales et foncières (S. LE QUELLEC-TRIVIDIC)

6 quai Ceineray BP 33515

44035 NANTES cedex 1

Département de Loire-Atlantique

Commune de Derval

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**OBJET : Installations classées pour la protection de l’environnement – PIGEON CARRIERES**

Modifications apportées au dossier de demande d’autorisation environnementale concernant l’exploitation de la carrière du « Tahun » par la société Pigeon Carrières.

M/Mme DAVID DOMINIQUE

en qualité de MAIRE

certifie avoir procédé à l’affichage de l’avis d’ouverture de l’enquête publique complémentaire portant sur les modifications apportées à la demande d’autorisation d’exploiter la carrière du « Tahun » sur la commune de Guémené-Penfao présentée par la société PIGEON CARRIERES, en exécution de l’arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/017 du 18/02/2021.

du 23 FEVRIER 2021

au 20 AVRIL 2021

A Derval

Le 21 AVRIL 2021

Le Maire,



**Certificat à établir à l’issue de l’enquête et à adresser à :**

Préfecture de Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l’appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières (S. LE QUELLEC-TRIVIDIC)  
6 quai Ceineray BP 33515  
44035 NANTES cedex 1

Département de Loire-Atlantique  
Commune de Le Gavre

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**OBJET : Installations classées pour la protection de l’environnement – PIGEON CARRIERES**

Modifications apportées au dossier de demande d’autorisation environnementale concernant l’exploitation de la carrière du « Tahun » par la société Pigeon Carrières.

M/Mme Nicolas OUDAERT

en qualité de Maire du Gavre

certifie avoir procédé à l’affichage de l’avis d’ouverture de l’enquête publique complémentaire portant sur les modifications apportées à la demande d’autorisation d’exploiter la carrière du « Tahun » sur la commune de Guémené-Penfao présentée par la société PIGEON CARRIERES, en exécution de l’arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/017 du 18/02/2021.

du 26 février 2021

au 21 avril 2021

A Le Gavre

Le 22 AVR. 2021

Le Maire,

Nicolas OUDAERT

**Certificat à établir à l’issue de l’enquête et à adresser à :**

Préfecture de Loire-Atlantique

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l’appui territorial

Bureau des procédures environnementales et foncières (**S. LE QUELLEC-TRIVIDIC**)

6 quai Ceineray BP 33515  
44035 NANTES cedex 1

Département de Loire-Atlantique  
Commune de GUÉMENE-PENFAO

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

### **OBJET : Installations classées pour la protection de l’environnement – PIGEON CARRIERES**

**Modifications apportées au dossier de demande d’autorisation environnementale concernant  
l’exploitation de la carrière du « Tahun » par la société Pigeon Carrières.**

M/Mme \_\_\_\_\_ Christian BOUTIN

en qualité de Adjoint en charge de l’Urbanisme

certifie avoir procédé à l’affichage de l’avis d’ouverture de l’enquête publique  
complémentaire portant sur les modifications apportées à la demande  
d’autorisation d’exploiter la carrière du « Tahun » sur la commune de Guémené-  
Penfao présentée par la société PIGEON CARRIERES, en exécution de l’arrêté  
préfectoral n° 2021/ICPE/017 du 18/02/2021.

du \_\_\_\_\_ 23 février 2021

au \_\_\_\_\_ 17 avril 2021

A Guémené-Penfao

Le 20 avril 2021

**P/O Le Maire,**



*Pour le Maire empêché,  
L'adjoint(e) au Maire*

### **Certificat à établir à l’issue de l’enquête et à adresser à :**

Préfecture de Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l’appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières (S. LE QUELLEC-TRIVIDIC)  
6 quai Ceineray BP 33515  
44035 NANTES cedex 1



Département de Loire-Atlantique  
Commune de MARSAC SUR DON

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**OBJET :** Installations classées pour la protection de l’environnement – PIGEON CARRIERES

Modifications apportées au dossier de demande d’autorisation environnementale concernant l’exploitation de la carrière du « Tahun » par la société Pigeon Carrières.

M/Mme de TROGOFF Hervé  
en qualité de MARSAC SUR DON (L170)

certifie avoir procédé à l’affichage de l’avis d’ouverture de l’enquête publique complémentaire portant sur les modifications apportées à la demande d’autorisation d’exploiter la carrière du « Tahun » sur la commune de Guémené-Penfao présentée par la société PIGEON CARRIERES, en exécution de l’arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/017 du 18/02/2021.

du 21/02/2021  
au 22/04/2021



A MARSAC SUR DON

Le 23 AVR 2021

Le Maire,

Hervé de TROGOFF

**Certificat à établir à l’issue de l’enquête et à adresser à :**

Préfecture de Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l’appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières (**S. LE QUELLEC-TRIVIDIC**)  
6 quai Ceineray BP 33515  
44035 NANTES cedex 1

**Guémené-Penfao**  
BRETAGNE HISTORIQUE

MAIRIE ET ACCÈS • ACTUALITÉS • ÉLECTIONS • AMÉNAGEMENTS URBAINS

## Avis d'enquête publique

Par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/017 en date du 18/02/2021, une enquête publique complémentaire est ouverte à la mairie de Guémené-Penfao, pendant une période de 33 jours du 15 mars 08h30 au 16 avril 2021 à 16h15 inclus, portant sur les avantages et inconvénients pour le projet et pour l'environnement, des modifications apportées par la société Pigeon Carrières à sa demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit « Le Tahun », sur la commune de Guémené-Penfao.

VOTRE MAIRIE   SPORTS & LOISIRS   TOURISME   VIE PRATIQUE   ENFANCE & JEUNESSE   ÉCONOMIE & EMPLOI   SOCIAL & SANTÉ

Monsieur Michel Mosier, administrateur territorial à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Guémené-Penfao les observations du public aux dates et heures ci-après au **bureau de permanence n°4** :

- Lundi 15 mars 2021 de 08h30 à 12h15
- Mardi 23 mars 2021 de 13h30 à 17h15
- Samedi 27 mars 2021 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 31 mars 2021 de 13h30 à 17h15
- Vendredi 09 avril 2021 de 08h30 à 12h15
- Vendredi 16 avril 2021 de 13h30 à 16h15

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Guémené-Penfao aux jours et heures d'ouverture des services du public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible [ici](#) ou depuis le site internet de la préfecture [ici](#) de la Loire-Atlantique.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Guémené-Penfao. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Guémené-Penfao (22 Place de l'Hôtel de ville CS 60 014, 44 290 Guémené-Penfao) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : [carriere-detahun-guemené-penfao@enquete-publique.net](mailto:carriere-detahun-guemené-penfao@enquete-publique.net) ou directement sur le site du registre dématérialisé (<http://cartiere-de-tahun-guemené-penfao.enquete-publique.net/>). Le taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

L'avis d'enquête publique entier est téléchargeable ci-contre.

**Téléchargements**  
• 2021.02.22\_Avis d'...

**Actualités**  
CATÉGORIE(S) :  
• 19.12.2020



Nombre de conseillers	
En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un

le : **22 AVRIL**

le Conseil Municipal de la Commune de LE GAVRE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Mr OUDAERT Nicolas, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2021

**PRESENTS :** MM. OUDAERT Nicolas - PENHOUE Ingrid - RONDOUIN Daniel - MERCIER Claudie  
BROSSAUD Anthony - CARRE Anne - ARIZA Joël - FONDAIN Joël  
BEAUMAL Arnaud - BERTAT Catherine - FAYON Christophe - CANAL Laurence  
RICHET Cécile - PLANTINET Brice - YGONET Sandra - PIERRON Magali  
PERRIGAUD Ludvine - DREAN Gaël - CORNU Pauline

Excusé :

Secrétaire : BERTAT Catherine

### OBJET :

**02042021 Avis sur l'enquête publique complémentaire portant sur la réouverture de la carrière du Tahun.**

L'assemblée, après en avoir débattu, prononce un avis défavorable sur le projet de réouverture, à l'unanimité,

M. le Maire présente le projet de réouverture.

Où cet exposé, l'assemblée, à l'unanimité :

Considérant les imprécisions du dossier technique qui n'apporte pas de réponses claires sur un certain nombre de points en particulier :

- La réorientation du trafic des camions vers la RD42 qui va possiblement générer :
  - o Un passage intensif des poids lourds dans le bourg du Gavre,
  - o Une mise en danger des piétons et des usagers,
  - o Des difficultés de croisement des véhicules,
  - o Une incompatibilité avec le projet d'aménagement du centre-ville en cours,
  - o Des vibrations occasionnées par les camions.
- L'objectivité des auto-contrôles de qualité de l'exploitant (eau, déchets, air) et du risque de pollution des eaux superficielles et souterraines lié à l'enfouissement des déchets, qui n'est pas assurée ; ainsi que le manque d'études hydrogéologiques (quant à la présence d'eau potable notamment)
- Enfin, sur l'impact très largement négatif de l'exploitation de la carrière sur le développement de l'activité touristique de la commune.

. EMET un avis défavorable sur le projet de réouverture de la carrière du Tahun.

. DIT que l'avis sera transmis aux services de la préfecture de Loire-Atlantique en charge du suivi du dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Nicolas OUDAERT

Accusé de réception en préfecture  
944-21440934-30219422-DE0094021-02  
Date de mise en transmission : 03/05/2021  
Date de réception préfecture : 03/05/2021

Envoyé en préfecture le 31/03/2021  
 Reçu en préfecture le 31/03/2021  
 Affiché le 31/03/2021  
 ID : 044-214400517-20210326-2021\_3\_26\_038-DE



www.derval.fr

## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt et Un**, le Vingt-Six Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Derval, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Mars 2021

**Présents** : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Frasin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

**Absents excusés** : M. Hamon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à Mme Perraud) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet)

**Absent** :

Mme Bouchakour a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N° 2021-3-26/038 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétence des communes

#### Avis de la Commune sur le projet de carrière à Guémené-Penfao

#### EXPOSÉ

La Commune de Derval est consultée, dans le cadre de l'enquête publique complémentaire au sujet de la demande d'autorisation déposée par la société « Pigeon Carrières », pour l'exploitation de la carrière au lieu-dit « Le Tahun », en vertu de l'arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/017 du 18 Février 2021. Cette enquête se déroule du 15 Mars au 16 Avril 2021.

Le Conseil Municipal a émis, à plusieurs reprises, un avis sur ce projet. Le premier avis du 5 Avril 2019, était favorable. Les deux avis suivant (le 14 Février 2020 et le 30 Octobre 2020) étaient défavorables, en raison de la modification du trafic issu de la carrière. 80 % de celui-ci serait orienté sur la Route Départementale 42, vers le Nord, ce qui conduirait une partie importante de camions à traverser le bourg de Derval, afin d'accéder à la Route Nationale 137, en direction du Nord.

La dernière consultation de la Commune entrant dans le cadre d'une enquête publique complémentaire, destinée à présenter des modifications apportées au projet initial. Considérant que le contexte sanitaire n'a pas permis un déroulement optimal de l'enquête publique selon l'entreprise « Pigeon Carrières », l'élaboration d'une nouvelle enquête publique complète a été décidée.

Le contenu du dossier n'a donc pas évolué depuis l'avis rendu le 30 Octobre 2020.

#### DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable sur

la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière au lieu-dit « Le Tahun » à Guémené-Penfao, présentée par la société « Pigeon Carrières », le projet conduisant à transférer, sur Derval, un nombre trop important de poids-lourds, alors que le trafic pose déjà de graves problèmes de tranquillité et de sécurité publique, dans l'attente du contournement, du fait du développement de la zone économique.

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 29 Mars 2021

Le Maire,  
Dominique DAVID





## Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un

le : **22 AVRIL**

le Conseil Municipal de la Commune de LE GAVRE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Mr OUDAERT Nicolas, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2021

PRESENTS : MM. OUDAERT Nicolas - PENHOUE Ingrid - RONDOUIN Daniel - MERCIER Claudie  
BROSSAUD Anthony - CARRE Anne - ARIZA Joël - FONDAIN Joël  
BEAUMAL Arnaud - BERTAT Catherine - FAYON Christophe - CANAL Laurence  
RICHET Cécile - PLANTINET Brice - YGONET Sandra - PIERRON Magali  
PERRIGAUD Ludvine - DREAN Gaël - CORNU Pauline

Excusé :

Secrétaire : BERTAT Catherine

### OBJET :

**02042021 Avis sur l'enquête publique complémentaire portant sur la  
réouverture de la carrière du Tahun.**

L'assemblée, après en avoir débattu, prononce un avis défavorable sur le projet de réouverture, à l'unanimité.

M. le Maire présente le projet de réouverture.

Où il cet exposé, l'assemblée, à l'unanimité :

Considérant les imprécisions du dossier technique qui n'apporte pas de réponses claires sur un certain nombre de points en particulier :

- La réorientation du trafic des camions vers la RD42 qui va possiblement générer :
  - o Un passage intensif des poids lourds dans le bourg du Gavre,
  - o Une mise en danger des piétons et des usagers,
  - o Des difficultés de croisement des véhicules,
  - o Une incompatibilité avec le projet d'aménagement du centre-ville en cours,
  - o Des vibrations occasionnées par les camions.
- L'objectivité des auto-contrôles de qualité de l'exploitant (eau, déchets, air) et du risque de pollution des eaux superficielles et souterraines lié à l'enfouissement des déchets, qui n'est pas assurée ; ainsi que le manque d'études hydrogéologiques (quant à la présence d'eau potable notamment)
- Enfin, sur l'impact très largement négatif de l'exploitation de la carrière sur le développement de l'activité touristique de la commune.

. EMET un avis défavorable sur le projet de réouverture de la carrière du Tahun.

. DIT que l'avis sera transmis aux services de la préfecture de Loire-Atlantique en charge du suivi du dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Nicolas OUDAERT

Accusé de réception en préfecture  
144-214409214-20210422-DE02042021-DE  
Date de télétransmission : 03/05/2021  
Date de réception préfecture : 03/05/2021

Commune de Guémené-Penfao  
Loire-Atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021-033

**Nombre de Conseillers**

en exercice	: 29
présents	: 27
votants	: 29

L'an deux mil vingt-et-un, le 25 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARATHON-BAZELLE, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2021

Date d'affichage : 18 mars 2021

**Etaient présents :**

Isabelle BARATHON-BAZELLE, Philippe SOUCHAUD, Béatrice PERROT, Jacques LEGENDRE, Florence DE DEYN, Serge BESNIER, Céline SEURIN, Christian BOUTIN, Angélique LAFONTAINE, Liliane COUVREUR, Hubert TAUPIN, Guy AMOSSE, Anne-Marie MARTINAUD, Isabelle DRION, Marie-Pierre GEORGET, Pascal MOREAU, Jean-Marc DROUET, Sylvie LECLERC, Olivier BREMONT, Julien LABADY, Patrice LEVANT, Céline BOISSON, Audrey VALE DE VIGA, Vincent DROUET, Danielle LERAY, Serge ROBINET, Natalie BAER.

*Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Etaient représentés** conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Jacques MICHEL ayant donné pouvoir à Vincent DROUET ;

Mathieu SEVERO ayant donné pouvoir à Natalie BAER ;

M. Christian BOUTIN a été élu secrétaire de séance.

**Exploitation d'une carrière au lieudit « Le Tahun » - Reprise du projet - Avis**

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-3 à L.123-15, R.123-1 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des Collectivités territoriales ;

VU la demande présentée en Préfecture, par la Société PIGEON CARRIERES domiciliée la Guérinière BP 37095 - 35370 ARGENTRE-DU-PLESSIS, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de roches massives à ciel ouvert pendant 15 ans, et de remblayer une fosse d'excavation, au lieudit Le Tahun – section de Guénouvry à Guémené-Penfao déposée en juin 2015, complétée en juin 2017 ;

VU l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter la carrière au lieu-dit « Le Tahun » qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> avril au 3 mai 2019, en mairie de Guémené-Penfao ;

VU la délibération n°2019-035 du 10 avril 2019 par laquelle le conseil municipal de Guémené-Penfao avait émis sur le projet initial un avis favorable assorti de plusieurs réserves ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, établis le 31 mai 2019, émettant un avis favorable sous réserve d'une modification du plan de route des camions et sous réserve de l'approbation du Conseil Départemental de la Loire Atlantique ;

VU la délibération n°2020-010 du 12 février 2020 par laquelle le conseil municipal de Guémené-Penfao avait émis un avis favorable au projet de modification du dossier ;

VU le dossier d'enquête publique initial, modifié suite aux changements apportés ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020/ICPE/070 ouvrant une enquête publique complémentaire du 19 octobre au 2 novembre 2020 en mairie de Guémené-Penfao ;

VU la délibération n°2020-105 du 12 novembre 2020 par laquelle le conseil municipal de Guémené-Penfao avait émis un avis favorable avec réserves au projet de modification du dossier ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021/ICPE/017 ouvrant une enquête publique complémentaire du 15 mars au 16 avril 2021 en mairie de Guémené-Penfao ;

**CONSIDERANT** le non-respect du calendrier lié à l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 octobre au 2 novembre 2020,

**CONSIDERANT** que ce dernier a entaché de vice de forme la procédure,

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal est appelé à formuler un nouvel avis dès l'ouverture de l'enquête publique complémentaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret accepté par l'ensemble des membres présents, conformément à l'article L.2121-21 (2° de l'alinéa 2) du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant les résultats suivants après décompte des votes :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nuls : 0

Blancs : 0

Avis favorables avec réserves : 21

Avis défavorables : 8

**EMET à une majorité de 21 VOIX un avis FAVORABLE avec réserves, et 8 VOIX un avis DEFAVORABLE** sur le projet.

Pour mémoire, les réserves portent sur :

- *L'intensité du trafic sur le réseau routier départemental,*
- *Volonté de préserver le bourg de Conquereuil, nécessité de mettre en place une déviation.*
- *Sécurisation des riverains du village des Rivières,*
- *Nécessité de contrôles réguliers de la qualité de l'eau rejetée après traitement, de l'air et des déchets inertes par les services de l'Etat,*
- *Engagement préalable de l'exploitant et du propriétaire foncier à l'issue des 15 ans pour assurer la sécurité définitive le site.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Guémené-Penfao, le 25 mars 2021



Le Maire,  
Mme BARATHON

Accusé de réception en préfecture  
044-214400673-20210325-2021\_033-DE  
Reçu le 01/04/2021

2

Envoyé en préfecture le 05/05/2021  
 Reçu en préfecture le 05/05/2021  
 Affiché le   
 ID : 044-214400913-20210429-2021\_21\_5-DE

République Française  
 Département Loire-Atlantique  
 Marsac-sur-Don

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17

L'an 2021, le 29 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2021.

**Présents** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, DELORME Julie, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, MM : COUROUSSÉ Gilles, LE CALOCH Christian, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GELLÉ Bérangère à Mme BOURDEAU Odile, TEMPLE Aurélie à M. POUPARD Dominique, WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 13
Contre : 4
Abstention : 1

Absent(s) : M. NAËL Benoît

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
 Le : 04/05/2021  
 Et  
 Publication ou notification du :

**A été nommée secrétaire** : Mme FIOT Nathalie

### 2021\_036 – Avis du conseil municipal - CARRIERE TAHUN - PIGEON CARRIERE

Par sa délibération n°2020-57 en date du 30 octobre 2020, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société PIGEON CARRIERES. L'enquête publique s'est déroulée du 19 octobre 2020 au 2 novembre 2020.

Cependant,



Vu les circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de COVID 19,

**Considérant** que l'enquête publique complémentaire du 19 octobre 2020 au 2 novembre 2020 n'a pas pu se dérouler dans les meilleures conditions en raison des circonstances dues à la situation de crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19,

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral n°2021/ICPE/017, le conseil municipal de Marsac-sur-Don est appelé à donner son avis sur la demande présentée par la société PIGEON CARRIERES en vue d'obtenir l'autorisation environnementales d'exploiter une carrière au lieu-dit "Le TAHUN" sur la commune de Guémené-Penfao.

Les communes situées dans un rayon de 3 kilomètres autour de l'établissement sont appelées à donner leur avis sur cette demande d'autorisation environnementale.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

D'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale pour les raisons suivantes :

1. **Maintenir la sécurité sur le site** : l'utilisation récréative sauvage qui est faite du site provoque de nombreux stationnements dangereux. A ce titre, M. le maire indique que plus de 700 procès-verbaux ont été dressés par les forces de l'ordre aux abords de la carrière Tahun entre juin 2020 et septembre 2020. Bien qu'une transformation du site en base de loisir puisse également résoudre le problème, cette solution ne pourrait être mise en œuvre à court terme. La remise en activité du site paraît être la seule solution immédiate pour garantir la sécurité du site.
  
2. **Trafic de poids lourds lié à l'activité de la carrière** : Les données communiquées par la société CARRIERE PIGEON indique que l'activité du site générerait un trafic moyen journalier de 50 camions. L'itinéraire est fixé par le conseil départemental. Une nouvelle proposition d'itinéraire a été proposé afin de soulager la circulation dans le bourg de Conquereuil, à savoir :
  - a. De la carrière Tahun vers Conquereuil ;
  - b. Direction pont des trois rivières ;
  - c. Intersection entre la D42 et la D124 ;
  - d. Direction 4 voies.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/05/2021



Le Maire  
  
Hervé De TROGOFF